

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit, le douze juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame RABLINEAU Jeannine, Maire.

Présents : RABLINEAU Jeannine, DENIS Jean-Noël, JARDIN Philippe, MARIE Sylvain, ROUX Vincent, PINTO Miguel, PONCHON Marcel.

Absents excusés : MARTEL Caroline (pouvoir à DENIS Jean-Noël), LERAT Marie-Thérèse, DUBOIS Anthony, LOUVET Marie-Ange (pouvoir à RABLINEAU Jeannine).

Monsieur MARIE Sylvain a été nommé secrétaire de séance.

Ordre du Jour :

- ↪ Poste d'Adjoint technique territorial ;
- ↪ Panneaux photovoltaïques salle des associations : travaux de couverture ;
- ↪ Contrat de prestation de service : nettoyage voirie ;
- ↪ RPQS 2017 Service assainissement ;
- ↪ Délibérations diverses ;
- ↪ Questions diverses.

I – POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'agent technique de la Commune peut prétendre à la retraite au 1^{er} août 2018.

Elle demande qu'un poste soit créé pour qu'il puisse continuer à exercer pour un temps de travail inférieur.

Les membres du Conseil Municipal acceptent.

II – PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES SALLE DES ASSOCIATIONS : TRAVAUX DE COUVERTURE

Le Conseil Municipal a décidé l'installation de panneaux photovoltaïques sur la salle des associations.

Or, le devis de l'entreprise SOLESENS ne prévoyait pas la dépose des ardoises et la préparation de la couverture à effectuer au préalable.

Elle a donc demandé à l'entreprise QUESNEE d'intervenir dans les meilleurs délais étant donné que les panneaux doivent être installés à la mi-juin. Le montant de cette prestation s'élève à 1 150.80 €.

Elle demande au Conseil Municipal d'entériner sa décision.

Les membres du Conseil Municipal acceptent et entérinent la décision de Madame le Maire.

III – CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE : NETTOYAGE VOIRIE

Madame le Maire rappelle que suite au recrutement de l'agent technique pour un nombre d'heures hebdomadaires inférieur, elle a demandé une estimation à l'entreprise PESLIER pour l'intervention d'une balayeuse.

Le coût de cette prestation s'élève à 105,60 € TTC par mois.

Elle demande au Conseil Municipal s'il accepte ce contrat et s'il l'autorise à signer toutes pièces à intervenir.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer le contrat.

IV – RPQS 2017 SERVICE ASSAINISSEMENT

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de RPQS 2017 du service assainissement.

Le Conseil Municipal valide le document et charge Madame le Maire de faire le nécessaire pour sa diffusion.

V – DELIBERATIONS DIVERSES

Néant

VI - QUESTIONS DIVERSES

- DETR panneaux photovoltaïques salle des fêtes : la subvention de 26 664 € a été notifiée à la commune par arrêté préfectoral.
- Chemin « Belle Arrivée » : Madame le Maire présente un devis pour le grattage et l'empierrement du chemin. Il s'élève à 13 035,60 € TTC. À cela il faudrait ajouter 7 € HT / m² pour le goudronnage, soit un coût total des travaux à 23 770 € TTC.
Cette dépense n'est pas inscrite au BP 2018 de la commune et les crédits nécessaires ne peuvent pas être affectés.
- Pergola : la scierie RBD a offert une pergola à la commune. Elle sera installée à proximité de la salle des associations.
- Association Ornaise de Bonsaï : remercie la commune pour le prêt de la salle des associations. Étant donné le nombre de participants en plein essor, et pour proposer les cours à un créneau plus accessible à tous, cette association se réunira désormais à St Michel des Andaines.

Séance terminée à 20h45.

Le Maire,